



DÉPARTEMENT DU PIANO



Inscription au cours de piano

Conservatoire de la Ville de Luxembourg

NOUVEL ÉLÈVE

📅 Débutant (5 - 8 ans)

📅 Inscription en ligne

Du **11 mai au 22 mai 2026**

🌐 www.conservatoire.lu

🎵 Cours collectifs

à partir du **8 juin 2026**

Étape d'admission, sans garantie de place au cours de piano.

- ✓ Deux cours obligatoires de 30'
- ✓ Dates et horaires à choisir lors de l'inscription
- ✓ Aucune préparation nécessaire

✍️ Après les cours

- Les élèves sont placé-e-s sur la liste d'attente
- Le Conservatoire contacte les élèves si une place se libère (tout au long de l'année scolaire)

📅 Non-débutant (à partir de 5 ans)

📅 Inscription en ligne

Du **11 mai au 22 mai 2026**

🌐 www.conservatoire.lu

🎵 Test d'admission

13 juin 2026 de 08h00 à 14h00

L'horaire détaillé vous sera communiqué par courriel au plus tard le 1er juin

- ✓ Préparer 1 morceau au choix (de préférence de mémoire)
- ✓ Préparer 1 morceau imposé à télécharger lors de l'inscription

✍️ Après l'examen

- Les élèves sont placé-e-s sur la liste d'attente
- Le Conservatoire contacte les élèves si une place se libère (tout au long de l'année scolaire)

👤 ANCIEN ÉLÈVE (nouvelle branche)

Les anciens élèves s'inscrivent suivant les mêmes modalités que les nouveaux élèves

Les anciens élèves s'inscrivent à partir de *Mon Espace DuoNET* du 27 avril au 3 mai

Le morceau imposé pour le test d'admission sera envoyé par courriel le 11 mai

⚠️ **Les élèves âgés d'au moins 6 ans au 1er septembre sont tenus de suivre le cursus de formation musicale** ⚠️

sauf titulaires du certificat de la division inférieure ou moyenne en formation musicale



CONSERVATOIRE
DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

Table des matières

Personne de contact.....	2
Formation instrumentale - Piano.....	3
Formation instrumentale – Piano d’accompagnement.....	7
Matières secondaires.....	10
Musique de chambre	10
Lecture-Déchiffrage Piano	13
Harmonie pratique	15
Unités de valeur.....	15

PERSONNE DE CONTACT

CHEF DE SECTION ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Jean-Philippe Koch (jpkoch@vdl.lu)

FORMATION INSTRUMENTALE - PIANO

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 5 ans

Test d'admission : OUI

Conditions d'admission au test d'admission :

Inscription obligatoire :

- A l'examen d'admission si l'élève sait déjà jouer du piano

OU

- Aux cours collectifs si l'élève est débutant

Il/elle sera ensuite placé(e) sur la liste d'attente et pourra intégrer une classe de piano selon les résultats obtenus et si une place se libère.

Cours obligatoire : formation musicale à partir de 7 ans révolus avant le 1^{er} septembre

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Michel Abreu Lopes
M. Grégoire Baumberger
Mme Anne Bausch
M. Wolfgang Gangkofner
Mme Michèle Kerschenmeyer
M. Jean-Philippe Koch
M. Claude Kraus
Mme Cathy Krier
Mme Chiahu Lee
M. Nicolas Marzinotto
M. Jean Muller
Mme Béatrice Rauchs
Mme Katrin Reifenrath
Mme Hana Robotkova

M. Marco Scafarto
Mme Kae Shiraki
M. Marlo Thinnes
Mme Françoise Tonteling
Mme Laetitia Urhausen
M. Rolando Valdés
M. Yannick Van de Velde
Mme Sonia Weber
Mme Sabine Weyer

ORGANIGRAMME

ÉVEIL INSTRUMENTAL

Éveil 1
Éveil 2
Éveil 3

DIVISION INFÉRIEURE – 1^{er} CYCLE

Inférieur 1.1
Inférieur 1.2
Inférieur 2.1

Inférieur 2.2 – **DIPLÔME DU 1^{er} CYCLE**



DIVISION INFÉRIEURE - 2^e CYCLE

Inférieur 3.1
Inférieur 3.2 - *Certificat*
Inférieur 4.1

Inférieur 4.2 - **DIPLÔME DU 2^e CYCLE**

DIPLÔME DU 2^e CYCLE



DIVISION MOYENNE – 3^e CYCLE

Moyen 1.1
Moyen 1.2 - *Certificat*
Moyen 2.1

Moyen 2.2- **DIPLÔME DU 3^e CYCLE**

DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3^e CYCLE

Moyen spécialisé 1.1
Moyen spécialisé 1.2 - *Certificat*
Moyen spécialisé 2.1

Moyen spécialisé 2.2 – **DIPLÔME DU 1^{er} PRIX**

DIPLÔME DU 1^{er} PRIX



DIVISION SUPÉRIEURE

Supérieur 1
Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

DIPLÔME DE CONCERT

Concert 1

Concert 2 – **DIPLÔME DE CONCERT**

Précisions :

- Âge minimum pour l'éveil instrumental :
éveil instrumental 1 : au moins 5 ans révolus avant le 1^{er} septembre
éveil instrumental 2 : au moins 6 ans révolus avant le 1^{er} septembre
éveil instrumental 3 : au moins 7 ans révolus avant le 1^{er} septembre
- Âge minimum pour l'admission en division inférieure : 8 ans révolus avant le 1^{er} septembre
- Le redoublement sera possible pour une année scolaire correspondant à un niveau où un examen diplômant est prévu.
- Un examen obligatoire doit être passé au cours de l'année scolaire au terme de laquelle un certificat est délivré
- L'admission en division moyenne spécialisée est uniquement possible si l'élève a obtenu le diplôme du 2^e cycle en piano avec 50 points et le certificat de la division moyenne (FM5) en formation musicale.

FORMATION INSTRUMENTALE – PIANO D'ACCOMPAGNEMENT

DESCRIPTIF

Le cours de piano d'accompagnement propose à tout pianiste la possibilité de se familiariser avec le jeu d'ensemble et de développer ses qualités de chambriste.

L'avantage du travail en duo est d'amener le jeune pianiste à découvrir les spécificités des différents instruments et du répertoire vocal.

Au même titre que le piano à 4 mains et la musique de chambre, le piano d'accompagnement offre dès la première année d'études la possibilité de se présenter à l'examen du diplôme du 2^e Cycle, ce qui fait que l'élève peut rapidement obtenir ses Unités de Valeur nécessaires pour l'obtention des diplômes de 1^{er} Prix et Supérieur en piano.

Ce cours est également accessible à ceux qui souhaitent tout simplement découvrir le plaisir du jeu en duo.

Les élèves sont régulièrement sollicités pour participer à des événements ponctuels : auditions, portes ouvertes, cours de maître, spectacle interdisciplinaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

Test d'admission : NON

Cours obligatoire : formation musicale

Diplôme requis : diplôme du 2^{ème} cycle en piano

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Katrin Reifenrath

Mme Claudia Condello

Mme Emmanuelle Bizien

Mme Laetitia Bougnol

ORGANIGRAMME

DIVISION INFÉRIEURE - 2^e CYCLE

Inférieur 3

Inférieur 4 - **DIPLÔME DU 2^e CYCLE**

DIPLÔME DU 2^e CYCLE



DIVISION MOYENNE – 3^e CYCLE

Moyen 1.1

Moyen 1.2 - *Certificat*

Moyen 2.1

Moyen 2.2- **DIPLÔME DU 3^e CYCLE**

DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3^e CYCLE

Moyen spécialisé 1.1

Moyen spécialisé 1.2 - *Certificat*

Moyen spécialisé 2.1

Moyen spécialisé 2.2 – **DIPLÔME DU 1^{er} PRIX**

DIPLÔME DU 1^{er} PRIX



DIVISION SUPÉRIEURE

Supérieur 1

Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

- *Le redoublement sera possible pour une année scolaire correspondant à un niveau où un examen diplômant est prévu.*
- *Un examen obligatoire doit être passé au cours de l'année scolaire au terme de laquelle un certificat est délivré.*

DIPLÔME DE CONCERT

Concert 1

Concert 2 – **DIPLÔME DE CONCERT**

Evolution à l'intérieur du cursus de piano d'accompagnement :

De manière générale, le concours de piano d'accompagnement se fait au plus tard pendant l'année scolaire qui suit le concours instrumental du même niveau.

MATIÈRES SECONDAIRES

MUSIQUE DE CHAMBRE

CONDITIONS D'ADMISSION

Test d'admission : NON

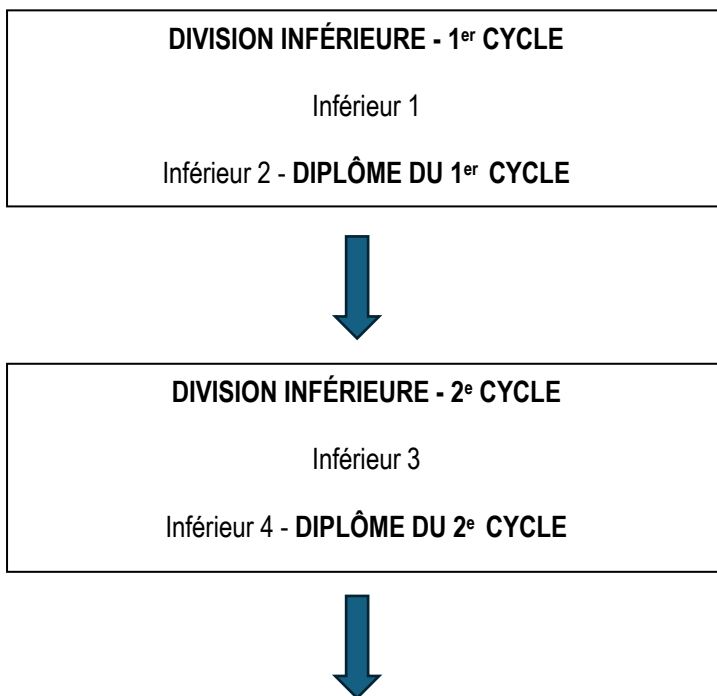
Diplôme requis : Diplôme du 2^e cycle en branche instrumentale

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Stéphane Giampellegrini ou les professeurs de piano

ORGANIGRAMME



DIPLÔME DU 2^e CYCLE



DIVISION MOYENNE – 3^e CYCLE

Moyen 1.1
Moyen 1.2 - *Certificat*
Moyen 2.1

Moyen 2.2- **DIPLÔME DU 3^e CYCLE**

DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3^e CYCLE

Moyen spécialisé 1.1
Moyen spécialisé 1.2 - *Certificat*
Moyen spécialisé 2.1

Moyen spécialisé 2.2 – **DIPLÔME DU 1^{er} PRIX**

DIPLÔME DU 1^{er} PRIX



DIVISION SUPÉRIEURE

Supérieur 1

Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

- *Le redoublement sera possible pour une année scolaire correspondant à un niveau où un examen diplômant est prévu.*
- *Un examen obligatoire doit être passé au cours de l'année scolaire au terme de laquelle un certificat est délivré.*

Précisions

- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division inférieure. Le nombre total d'années d'études pour la division inférieure est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne est limité à cinq.
- L'admission en division moyenne spécialisée est uniquement possible si l'élève a obtenu le diplôme du 2^e cycle en piano et le certificat de la division moyenne (FM5) en formation musicale.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne spécialisée. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne spécialisée est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

LECTURE-DÉCHIFFRAGE PIANO

CONDITIONS D'ADMISSION

Test d'admission : NON

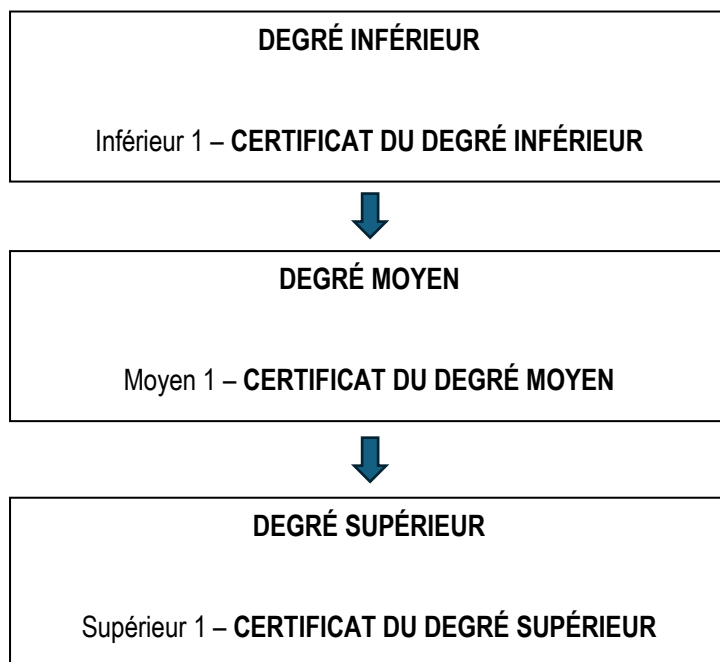
Diplôme requis : diplôme du 2^{ème} cycle en piano – Les élèves ayant besoin d'UV pour l'obtention du diplôme du 1^{er} prix dans l'instrument sont prioritaires.

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Laetitia Bougnol
Mme Claudia Condello

ORGANIGRAMME



Précisions

- L'admission en degré inférieur n'est possible qu'après l'obtention du diplôme du 2^{ème} cycle de la formation instrumentale.
- L'admission en degré moyen est possible qu'après l'obtention de la première mention de la formation instrumentale et du certificat du degré inférieur du cours de lecture-déchiffrage.
- L'admission en degré supérieur est possible qu'après l'obtention du certificat du degré moyen du cours de lecture-déchiffrage.
- *Le redoublement sera possible pour une année scolaire correspondant à un niveau où un examen diplômant est prévu.*
- *Un examen obligatoire doit être passé au cours de l'année scolaire au terme de laquelle un certificat est délivré*

HARMONIE PRATIQUE (PIANO)

CONDITIONS D'ADMISSION

Test d'admission : NON

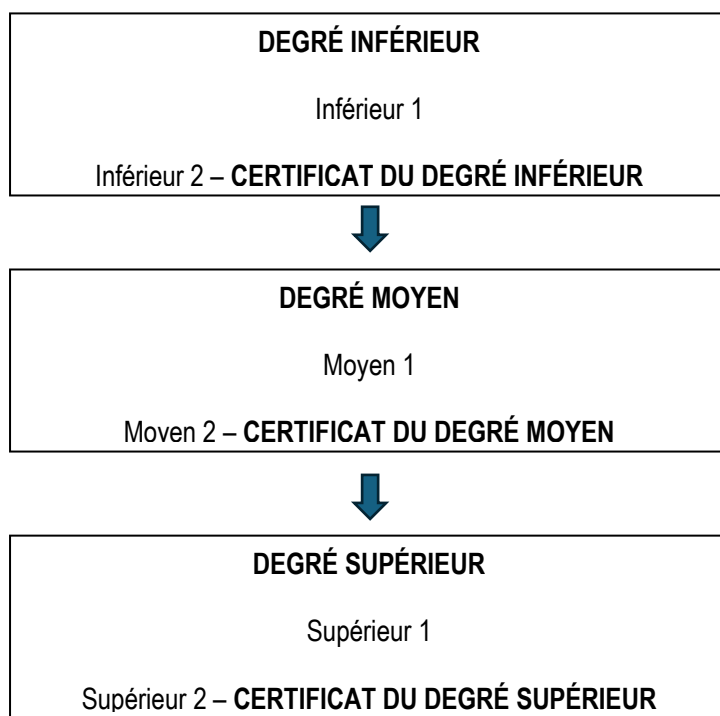
Niveau requis : Certificat de passage du 2^{ème} cycle en piano

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Josiane Diefferding
M. Wolfgang Gangkofner

ORGANIGRAMME



UNITÉS DE VALEUR

Le système des unités de valeur est une méthode d'évaluation dans laquelle chaque branche secondaire suivie parallèlement à la branche principale est prise en compte.

Ces unités de valeur sont considérées uniquement pour les élèves se dirigeant vers la division moyenne spécialisée après l'obtention du diplôme du 2e cycle.

Elles revêtent une importance particulière en vue de l'obtention du diplôme de premier prix.

À défaut de ce dernier, l'élève ne peut poursuivre ses études en division supérieure.

Par ailleurs, les unités de valeur sont également prises en compte pour l'attribution du diplôme supérieur.

Pour plus d'informations, veuillez scanner ce QR Code ou aller sur notre site web www.conservatoire.lu/unites-de-valeurs-uv/

